

# Politique de soutien financier du Comité des Vosges de Badminton

*Notice explicative pour la saison 2020-2021*

---

Le Comité des Vosges de Badminton met en place un certain nombre d'aides financières à destination des clubs visant le développement et la structuration de la pratique du badminton sur le territoire des Vosges. Ces aides répondent principalement à trois stratégies de développement :

- Une stratégie de développement des pratiques pour les jeunes ;
- Une stratégie de développement des pratiques pour les adultes ;
- Une stratégie de développement des compétences des acteurs dans les clubs ;

## Les aides aux clubs pour encourager le développement

---

### *Aide aux clubs participant à des formations*

Le Comité des Vosges de Badminton soutient financièrement les bénévoles du département suivant des formations fédérales, sous réserve que cette formation soit bien effectuée dans une optique de développement du badminton à l'échelle d'un club ou du Comité des Vosges de Badminton.

Ces formations peuvent être des formations liées à l'encadrement de la pratique (AB1, AB2J, EB1, EB2, MODEF) ou à l'arbitrage (GEO ULC, arbitrage, juges de lignes, juge-arbitrage).

Le Comité des Vosges de Badminton rembourse la facture émise par la Ligue Grand Est de Badminton aux clubs. Il ne prend pas en charge les frais annexes non facturés (frais de déplacements par exemple).

### *Aide à l'emploi dans les clubs du territoire des Vosges*

Le Comité des Vosges soutient financièrement les clubs souhaitant bénéficier de l'intervention du salarié du Groupement Employeur de la Ligue Grand Est de Badminton détaché sur le territoire des Vosges. Cette aide globale regroupe deux aides plus spécifiques :

1. **Soutien financier du Comité des Vosges de Badminton aux clubs employeurs sur des créneaux hebdomadaires/mensuels** : dans le but de faciliter l'accès à l'emploi dans les clubs des Vosges et réduire l'impact des frais de déplacements. Pour la saison 2020-2021 et dans le but de faire découvrir cet encadrement aux clubs vosgiens, la totalité des frais de déplacements des interventions dans les clubs employant le salarié de façon hebdomadaire ou mensuelle seront pris en charge par le Comité des Vosges de Badminton. A la suite de cette saison, cette aide pourra être réévaluée.

*Coût de l'enveloppe globale estimée : 3 000 €*

2. **Soutien financier du Comité des Vosges de Badminton aux clubs souhaitant bénéficier de l'encadrement du salarié pour des actions occasionnelles** : une enveloppe financière est

destinée aux clubs désireux de faire intervenir le salarié du Groupement Employeur pour une animation, un stage ou une intervention visant le développement des pratiques au sein du club. Les clubs employant le salarié sur des créneaux hebdomadaires/mensuels ne peuvent pas bénéficier de cette aide. Cette aide comprend une intervention sur deux demi-journées **ou** une journée **ou** trois soirées.

*Coût de l'enveloppe globale estimée : 1 000 €*

*Pour rappel le coût de l'intervention du salarié du Groupement Employeur se décompose en un tarif horaire et des frais de déplacements. Pour la saison 2020-2021, le coût horaire du salarié est de 30€ et les frais de déplacements sont calculés depuis la ville de Saint-Dié-des-Vosges (lieu de résidence du salarié) pour un coût de 0.308 €/km.*

*Exemple : une intervention de 4h à Contrexéville pour un stage coutera 181.60 € (4x30€+2x100x0.308€) pour une distance estimée à 100 km entre Saint-Dié-des-Vosges et Contrexéville.*

### *Aide à la création d'Ecoles Françaises de Badminton*

Pour favoriser le développement et la structuration des Ecoles Françaises de Badminton et ainsi améliorer la formation qualitative des jeunes joueurs, le Comité des Vosges de Badminton accorde une bourse de 300€ pour la création d'une nouvelle école aux clubs concernés.

*Coût de la bourse à la création d'une EFB : 300 €/école*

*A noter que la Ligue Grand Est de Badminton aide financièrement les clubs pour favoriser ce développement et cette structuration des Ecoles Françaises de Badminton :*

- Une bourse de 200 € est accordée pour la création d'une école de jeunes ;
- Une bourse de 200 € est accordé pour les clubs labellisés 4 et 5 étoiles.

### *Aide aux clubs organisateurs de compétitions départementales*

Une aide humaine (logistique et communication) et financière est accordée aux clubs accueillant des championnats départementaux individuels pour encourager le développement des compétitions départementales. Ces championnats sont les championnats des Vosges individuels Jeunes, Adultes et Vétérans.

*Coût de l'aide à l'organisation des compétitions : 450 € (150 €/championnat)*

## Les aides aux joueurs pour accompagner les projets personnels

---

### *Aide aux jeunes joueurs qualifiés pour des compétitions régionales*

Le Comité des Vosges de Badminton favorise la participation des jeunes joueurs du département à des compétitions individuelles de niveau régional en les soutenant financièrement. Ces compétitions sont les Championnats Grand Est Jeunes et les étapes du Circuit InterRégional Jeunes (CIJ).

Le Comité des Vosges de Badminton prend en charge pour les Championnats Grand Est Jeunes

:

- *Les frais d'inscriptions ;*
- *Un montant maximal de 5€/jours/joueurs de restauration ;*
- *La mise à disposition d'un encadrant salarié du Groupement Employeur.*

Les frais de déplacements sont à la charge du club ou des parents du jeune joueur concerné.

Le Comité des Vosges de Badminton prend en charge pour les CIJ :

- *Les frais d'inscriptions ;*
- *Un montant maximal de 5€/jours/joueurs de restauration ;*
- *Une participation aux frais de déplacements, hébergements et restauration à raison de 50€/joueurs*
- *La mise à disposition d'un encadrant salarié du Groupement Employeur.*

Les frais de déplacements, restauration et hébergements restants sont à la charge du club ou des parents du jeune joueur concerné.

Ces aides sont versées au club du/des joueur/s concernés et non aux parents.

### *Aides aux joueurs qualifiés pour des compétitions nationales ou européennes*

Une aide est apportée par le Comité des Vosges de Badminton aux joueurs qualifiés pour des compétitions nationales ou européennes comme les Championnats de France Vétérans par exemple.

*Coût de l'aide à la participation aux compétitions nationales : 100 €/joueurs/compétition*

## Les aides aux clubs de la Ligue Grand Est de Badminton

---

### *Contractualisation clubs*

La Ligue Grand Est de Badminton met en place une contractualisation avec tous les clubs affiliés pour soutenir les actions mises en place localement. Les clubs proposent à la ligue un projet spécifique qu'il souhaite mettre en place et pour lequel une aide financière serait nécessaire. L'enveloppe globale est définie en fonction du nombre de clubs composant le Comité Départemental (75€/clubs).

Pour le département des Vosges, l'enveloppe globale s'étend à 975 € à répartir entre l'ensemble des clubs demandeurs.

*Coût de l'enveloppe globale contractualisation clubs : 975 €*

*La Ligue Grand Est apporte également son soutien financier aux nouveaux clubs affiliés, aux clubs avens, aux clubs pour l'organisation de compétitions régionales. La Ligue Grand Est soutien les joueurs sélectionnés sur des stages régionaux, des compétitions nationales ou des joueurs de haut-niveau régional.*